

Conseil d'Administration Séance du 26 juin 2025 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD

Muriel BORRELY-DUBINI

Directrice du CIAS Grand Lac

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 20.06.2025

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 26 juin 2025 a été transmis le 20 juin 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 26 juin 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

La Secrétaire de Séance,
Michelle BRAUER



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20250626-DELIB171-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérécours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : 13 Année : 2025

Exécutoire le : 27 JUIN 2025

Publiée/Notifiée le : 27 JUIN 2025

Visée le : 27 JUIN 2025

COMMANDE PUBLIQUE

Marché 20-017 : Location des véhicules frigorifiques pour le portage de repas Avenant n°2 – Prolongation de l'accord-cadre

Monsieur le Président rappelle que le CIAS Grand Lac fait appel à la société LE PETIT FORESTIER pour la location de 5 véhicules frigorifiques pour son service de portage de repas, dans le cadre d'un accord cadre de service n° 2020/17, conclu le 24 septembre 2020 pour une durée d'un an, renouvelable 4 fois.

A l'issue d'un nouvel appel d'offre, le CIAS Grand Lac a décidé de confier à la société FRAIKIN la location des 5 nouveaux véhicules frigorifiques, lesquels seront livrés dans un délai d'un an après la signature de l'acte d'engagement, soit le 28 avril 2026.

Afin d'assurer la fonctionnement du service de portage de repas pendant ce laps de temps, il est nécessaire de prolonger la location actuelle réalisée auprès du Petit Forestier, par voie d'avenant au marché n° 20-017.

L'avenant stipule que la location des véhicules sera prolongée jusqu'au 30 avril 2026.

Le prix mensuel de la location des 5 véhicules frigorifiques reste inchangé et conforme au BPU du marché. Le montant de l'accord cadre est également inchangé.

Il convient d'autoriser Le Président à signer l'avenant n°2 de prolongation du marché n° 20-017 de location de véhicules frigorifiques pour le portage de repas.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer à signer l'avenant n°2 de prolongation du marché n° 20-017 de location de véhicules frigorifiques pour le portage de repas.

Aix-les-Bains, le 26 juin 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Michelle BRAUER

Michelle Brauer



- | |
|--------------------------------|
| • Conseillers en exercice : 25 |
| • Présents : 16 |
| • Présents et représentés : 16 |
| • Votants : 16 |
| • Pour : 16 |
| • Contre : 0 |
| • Abstentions : 0 |
| • Blancs : 0 |

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20250626-DELIB183-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Marché n°20-017
Location de véhicules frigorifiques
pour le portage de repas

AVENANT N°2

ENTRE :

CIAS Grand Lac domicilié 1500 boulevard Lepic 73100 AIX-LES-BAINS, représenté par son Président, Monsieur Renaud BERETTI, et désignée ci-après par l'expression "CIAS Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise LE PETIT FORESTIER LOCATION SAS, domiciliée 1482 Route d'Apremont, représentée par Monsieur Arnaud de CESPEDES, et désigné ci-après par l'expression « l'entreprise »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ

Par accord cadre à bon de commande relatif à la location longue durée de véhicules frigorifiques pour le portage de repas, le CIAS Grand Lac a confié à l'entreprise Le Petit Forestier, domiciliée 1482 route Apremont 71490 LA RAVOIRE, la location de véhicules frigorifiques sans montant minimum ni maximum

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

D'une durée de 5 ans, le présent marché notifié le 24/09/2021 devait prendre fin au 23 septembre 2025. Dans le cadre du nouveau marché, le CIAS Grand Lac est en attente de la livraison de nouveaux véhicules frigorifiques qui interviendra à la fin du mois d'avril 2026.

Afin d'assurer le fonctionnement du service de portage de repas, il convient de prolonger de prolonger le présent marché jusqu'au 4 mai 2026 inclus.

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

Le montant de l'accord cadre est inchangé : sans minimum ni maximum imposé.

Le prix mensuel de la location des 5 véhicules frigorifiques reste inchangé et conforme au BPU du marché.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le _____

À _____, le _____

Pour la société le Petit Forestier

Clément DUBOIS
Directeur de site

Pour le CIAS Grand Lac

Renaud BERETTI
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Acte à classer**DELIB183**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-06-27T09-58-51.00 (MI262162175)**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20250626-DELIB183-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Marché public n.20-017 Location des véhicules frigorifiques pour le portage de repas - avenant n.2 - Prolongation de l'accord-cadre
Date de décision : 26/06/2025**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** [13 DELIB MP20017 Véhicules frigorifiques avenant2.PDF](#)**Multicanal :** Non**Pièces jointes :**[13-1 MP_2017_avenant n2_véhicules frigorifiques.PDF](#)**Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[Conseil_2025-06-26_Page_de_garde.PDF](#)**Type PJ :** 99_DE - Délibération[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

PréparéDate **27/06/25 à 09:58**Par **[BORRELY DUBINI Muriel](#)****Transmis**Date **27/06/25 à 09:58**Par **[BORRELY DUBINI Muriel](#)****Accusé de réception**Date **27/06/25 à 10:06**